



Réponse à quelques propositions hasardées par Mr. Garat, contre le Droit romain, dans le Mercure de France, du 19 Février 1785; par Mr. Berthelot, avocat, docteur-agrégé à la faculté des droits de Paris, censeur royal. A Paris, chez l'auteur, rue des Postes; Dupuis, & les autres libr. du Palais. 1785. 1 vol. in-12. Prix 30 s. br.

C Et ouvrage a des rapports marqués avec le précédent. C'est aujourd'hui la mode de déclamer contre le Droit romain, comme contre tout ce que nos peres avoient respecté. M^r. Garat a cru qu'il y avoit de la philosophie à se conformer à cette mode, & a fait insérer dans le *Mercure* une dissertation sur ce pauvre *Droit*, contre lequel il se met dans une colere étrange. Il devoit s'élever des adversaires; & ils n'ont pas manqué. M. Garat prétend que les loix romaines sont d'une obscurité & souvent d'une opposition, que l'étude la plus longue & la plus pénible ne peut dissiper; M^r. Berthelot répond que " Cette
 „ étude, quoique étendue, a néanmoins des
 „ limites. L'homme n'a pas besoin, comme
 „ dans celle de la nature, de faire des fraix
 „ immenses, de quitter sa patrie, sa famille,
 „ de gravir sur les montagnes, de percer les